

👉 POSEZ CES QUESTIONS PAR MAIL !

| Nombre | Les 20 questions à poser avant de choisir votre prestataire  |
|--------|--|
| 1      | Quelles sont les horaires de travail du cabinet d'expertise (l'entreprise de paie) ?                 |
| 2      | Lors des congés annuels, comment est gérée la paie ?   |
| 3      | Quel logiciel utilisez-vous pour produire les bulletins de paie ?                                    |
| 4      | Combien y a-t'il de personnes dans le service social ?   |
| 5      | Aurais-je un gestionnaire de paie attiré ?   |
| 6      | Depuis combien de temps cette personne est là ?  |
| 7      | Y a-t'il beaucoup de turn-over dans le cabinet (l'entreprise de paie) ?                              |
| 8      | Y a-t'il d'autres personnes qui vont gérer mon dossier ?   |
| 9      | Soutraitez-vous la paie à un prestataire ?   |
| 10     | Y a-t'il un ou plusieurs juristes (ou avocats) en droit du travail ?                                 |
| 11     | Si non, avez recours à un cabinet d'avocat pour les prestations juridiques complexes ?               |
| 12     | Comment dois-je communiquer les informations pour éditer les bulletins de paie ?                     |
| 13     | En combien de temps ai-je les bulletins de paie une fois les informations transmises ?               |
| 14     | En combien de temps ai-je une réponse à mes questions juridiques ?                                   |
| 15     | Combien coûte le bulletin de paie ?  |
| 16     | Qu'est-ce qui est inclus dans le forfait de base ?   |
| 17     | Combien coûte un contrat de travail ? Quel est le tarif pour un contrat avec des clauses spéciales ? |
| 18     | Quels type de contrôle faites-vous sur les bulletins de paie en fin d'année ?                        |
| 19     | Realisez-vous des audits régulièrement sur les bulletins de paie ?                                   |
| 20     | Pouvez-vous me transmettre les déclarations sociales tous les mois ?                                 |

👉 GARDEZ CELA À L'ESPRIT



👉 LA REPONSE EST-ELLE SATISFAISANTE ?

| Nombre | 😊 Réponse satisfaisante  | ⚡ Partir au plus vite !   |
|--------|--|---|
| 1      | 35h semaine min, avec une ouverture du lundi au vendredi, Le + une permanence de le samedi   | Le cabinet est fermé tous les vendredis après-midi. Le cabinet ne prend pas les appels à partir de 14h  |
| 2      | Un gestionnaire de paie confirmé autre que votre référent pourra produire les paies  | Les paies sont déléguées à un prestataire externe pendant cette période   |
| 3      | Un logiciel connu dans le métier de la profession  | Un logiciel utilisé par les petites entreprises (EBP PAIE). Faites une recherche sur internet pour en connaître davantage sur le logiciel                       |
| 4      | Au moins deux personnes qualifiées en gestion de la paie et en droit du travail  | Une personne. En cas d'arrêt maladie, il n'y aura personne dans le service. Si le nombre de stagiaire et supérieur voire égal aux nombres de salariés, partez ! |
| 5      | Oui  | Non   |
| 6      | Depuis plus d'un an  | Si elle est présente depuis moins d'un an posez des questions complémentaires pour savoir ce qu'il en est des autres salariés                                   |
| 7      | Non, nous ne faisons que recruter pour faire face à l'augmentation du nombre de clients  | Le personnel doit être au moins en place depuis plus de 2 ans. Si le cabinet fait appel à trop de stagiaire et trop de contrat d'alternance.                    |
| 8      | Non  | Oui, le stagiaire   |
| 9      | Non  | Oui   |
| 10     | Oui  | Non   |
| 11     | Oui  | Non   |
| 12     | Nous avons établi un processus dans lequel vous devez nous remettre un formulaire tous les mois  | Par n'importe quel moyen. Par téléphone. Cela prouve qu'il n'y a aucune organisation  |
| 13     | entre un et deux jours ouvrés après la réception des paie  | plus de 48h   |
| 14     | moins de 3 jours pour les questions ne nécessitant pas d'importantes recherches  | Nous ne pouvons pas nous engager sur un délai de réponse.   |
| 15     | Prix compris entre 25 euros et 35 euros TTC  | Au delà de 35 euros TTC, le prix est abusif. Vous pourrez trouver moins cher avec au minimum la même qualité  |
| 16     | Le paramétrage du logiciel de paie, le bulletin de paie, la DPAE, l'adhésion aux caisses, les documents de fin de contrat, un conseil juridique de premier ordre.                                      | Que le bulletin de paie. Pour tout le reste, la tarification est en plus.   |
| 17     | 100 euros TTC max  | Plus de 200 euros TTC pour un cabinet d'expertise comptable sans juriste ou avocat, le prix est abusif.   |
| 18     | Audit des bulletins de paie pour nous assurer que tous va bien au niveau des bulletins (comprenant contrôle de la réduction filon, taux de cotisations, les plafonds, le respect de la réglementation) | Aucun, pas de réponse clair à ce sujet ou contrôle uniquement de la réduction filon   |
| 19     | Oui au moins deux fois par an  | Non jamais  |
| 20     | Oui sans problème  | Non ce n'est pas possible. Méfiez-vous, peut être veulent ils camoufler une erreur  |

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

**Ma Future  
RECRUE**

@mafuturerecru

